

## S'INFORMER, C'EST VITAL !

Pour plus d'informations sur tous les risques majeurs dans le Rhône, consultez le Dossier Départemental des Risques Majeurs sur le site : [mairiechazaydazergues/urbanisme/DDRMM](http://mairiechazaydazergues/urbanisme/DDRMM)

La Commune de Chazay d'Azergues est concernée principalement par quatre risques :



Inondation / gaz  
Canicule / pandémie

### L'alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être diffusée par différents moyens :



- Panneaux lumineux
- Application panneaux pocket
- Message sur le site internet de Chazay
- Appel téléphonique ciblé
- information par mégaphone mobile par la police municipale
- visite à domicile
- médias

En cas d'alerte, la Mairie met en place une cellule de crise. Ecoutez les consignes des autorités et suivez les instructions indiquées dans ce document.

<b>15</b> SAMU Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.	<b>17</b> POLICE SECOURS Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.	<b>18</b> SAPEURS-POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
<b>112</b> NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.	<b>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</b> GRATUITS ET JOIGNABLES 7/24 ET 24H/24. FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Accessible par visioconférence, chat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

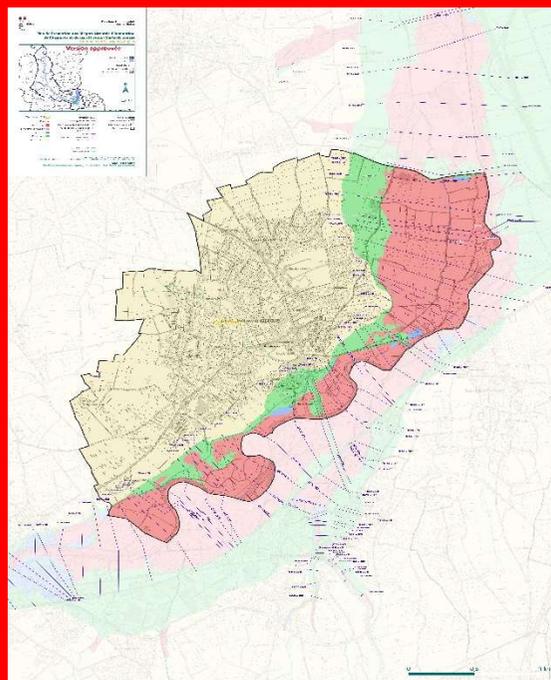
Gendarmerie ANSE **04 74 67 02 17**  
Mairie CHAZAY D'AZERGUES **04 72 54 72 54**  
URGENCES ELECTRICITE/GAZ **0800 473 333**  
SIEVA bureau **04 37 46 12 00**  
SIEVA service d'astreinte **06 11 68 32 07**  
Centre anti poison **04 72 11 69 11**



## RISQUE INONDATION

L'Azergues borde la Commune de Chazay d'Azergues et son champ d'expansion est large.

Les crues dans notre région sont à montée rapide et peuvent survenir en toute saison. Les zones à risque se situent aux abords de l'Azergues, sont connues et sont classées en zone rouge du PPRNI (plan de prévention des risques naturels inondation) de l'Azergues. En zone inondable, les constructions et aménagements sont soumis à une réglementation spécifique.



Plan PPRNI consultable sur le site de la Commune

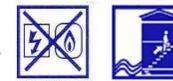
Les sites et foyers existants dans la zone inondable sont répertoriés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour permettre une action d'information ciblée en cas d'alerte.

En cas de fortes pluies, nous vous invitons à consulter les bulletins météo et les cartes de vigilance sur [meteofrance.com](http://meteofrance.com), et l'évolution du niveau de l'Azergues sur [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr), station de Lozanne.

Si vous êtes dans une zone à risque, si l'Azergues atteint le niveau de 2,20 m et s'il continue à pleuvoir, préparez-vous à être évacué.

### Avant l'inondation

- Surélevez les appareils électriques.
- Installez des matériels pour empêcher l'eau de rentrer (sacs de sables, batardeaux...).
- Ranger ou arrimez tout objet qui pourrait être emmené par la crue.
- Mettez hors d'eau le maximum de vos biens, les documents administratifs, professionnels et personnels, les supports informatiques importants, et les produits polluants.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Montez à l'étage si possible.
- Dans l'hypothèse d'une évacuation, prévoyez d'emporter avec vous : une lampe torche, une liste de numéros de téléphone utiles, vos médicaments...
- Laissez les portails ouverts pour l'accès des secours.



### Pendant l'inondation

- Ne vous engagez sous aucun prétexte dans une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.
- Respectez la signalisation mise en place et les consignes transmises par les autorités
- N'évacuez votre maison que si les autorités vous le demandent.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



### Après l'inondation

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet, en cas d'interdiction préalable.
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz que si votre installation est bien sèche.
- Prenez des photos des dommages occasionnés et notez les niveaux d'eau.
- Tenez-vous informé auprès de la Mairie d'un éventuel arrêté de catastrophe naturelle

La sécurité commence par la solidarité entre voisins



## RISQUE GAZ

Des canalisations enterrées de transport de gaz naturel haute ou basse pression traversent notre commune. Elles sont signalées au sol par des plots jaunes. Les

risques sont liés à des travaux de tiers à proximité ou à un accident de la circulation à l'approche des postes extérieurs de gaz.

### DES PRÉCAUTIONS S'IMPOSENT DANS LE PÉRIMÈTRE

#### Avant :

- Riverains, exploitants agricoles, entreprises : demandez l'autorisation avant tous travaux dans la zone indiquée. (Document disponible en Mairie).
- En cas d'urgence **UNIQUEMENT** appelez le 0 800 473 333



#### Pendant :

- Si vous êtes témoin d'un accident appelez le 18 (Pompiers), le 17 (Police) ou le 112 (depuis un mobile).
- Eloignez-vous de l'accident.
- Ne fumez pas. Ni flamme, ni étincelle.



#### Après :

- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Respectez les consignes des autorités.
- Ne rentrez dans votre domicile que si les autorités vous l'indiquent.



## RISQUES CONSTRUCTIONS

Du fait d'un sous-sol argileux sur une grande partie de son territoire, la commune est impactée par les risques de retrait et gonflement des argiles lors des épisodes de sécheresse importante, pouvant entraîner sur les bâtiments des fissures et autres dommages importants. Des règles spécifiques sont à prendre en compte pour toute construction ou aménagement.

## RISQUES SISMIQUES

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, le décret n° 2010-1255 du 22 Octobre 2010 a classé notre commune en zone de sismicité faible (niveau 2). Consultez le site <https://www.ecologie.gouv.fr/tremblements-terre-et-seismes-en-france>



## RISQUE CANICULE

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme, en particulier pour les personnes vulnérables : déshydratation, aggravation d'une maladie chronique...

Les services de l'Etat ont défini trois niveaux de risque. Le déclenchement de l'alerte s'effectue si la température est supérieure à 34° le jour et 20° la nuit.

Carte de vigilance de Météo France sur

[www.meteo-france.com](http://www.meteo-france.com) ou [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)



## RISQUE DE PANDÉMIE

Lors d'une pandémie grippale ou tout autre virus, les services de l'Etat ont défini trois niveaux d'alerte. En phase pandémique, différentes

mesures de restrictions sanitaires peuvent être mises en place : fermeture ou contrôle des frontières, arrêt des transports publics, restriction des déplacements, suspension des rassemblements de population, fermeture des établissements scolaires et des crèches...

Pour limiter la progression des virus, le respect des gestes barrières est nécessaire.

Informations complémentaires sur : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)



Commune de  
**CHAZAY D'AZERGUES**

## DICRIM

(Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs)



# LES BONS RÉFLEXES

